



# T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat – 263 BOULEVARD VOLTAIRE – 75011 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

• cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  [facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE) –

**N° 482 – 18 octobre 2018**

## **COMITE DE SUIVI SALARIAL du 17 octobre 2018**

Sous la présidence du Secrétaire d'Etat O. DUSSOPT, un comité de suivi salarial s'est tenu à BERCY ce 17 octobre 2018.

Le secrétaire d'Etat confirme le dégel en 2019 de l'accord PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) pour un montant de 750 millions d'euros. Cet accord, approuvé par la CFTC, avait été reporté d'un an, un grand nombre de fonctionnaires étant gravement lésés par cette décision.

Il nous présente d'autres mesures susceptibles d'accroître le pouvoir d'achat de certains fonctionnaires et agents publics :

- la défiscalisation des heures supplémentaires pouvant représenter une augmentation de salaire de l'ordre d'une centaine d'euros (**par an !**)
- la prime annuelle de 200 euros pour les fonctionnaires venant au travail en vélo (à déduire de l'indemnité transport). C'est 400 euros dans le privé !
- la continuité de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en 2018
- la revalorisation du compte épargne temps par revalorisation des jours rachetés (encore faut-il que les employeurs aient les crédits idoines) :

CET : Revalorisation et assouplissement des modalités d'indemnisation du Compte Epargne Temps :

Catégorie A passage de 125 euros à 135 euros

Catégorie B passage de 80 euros à 90 euros

Catégorie C passage de 65 euros à 75 euros

Abaissement du seuil de déclenchement possible de monétisation de 20 jours à 15 jours

- la revalorisation des indemnités de mission :
  - frais de nuitées 110 € pour PARIS intra- murs
  - 90 € pour les grandes villes et le grand Paris
  - 70 € pour les autres communes
  - les indemnités kilométriques augmentent de 17 %
  - les frais de repas ne sont pas concernés (ils restent à 15,25€)
- l'ouverture des discussions sur la Protection Sociale Complémentaire, prévue fin 2018, est reportée dans l'attente de la livraison de rapports d'inspection.

Enfin il nous est présenté une réforme concernant le versant hospitalier.

Mais si pour la CFTC le dégel de PPCR est important pour les agents, il reste un immense contentieux :

### **Le grand cadavre dans le placard**

**C'est le gel du point d'indice dont l'évolution est liée aux statuts de la fonction publique et à nos pyramides indiciaires.**

**Nous avons perdu 8% de pouvoir d'achat depuis 2010, et 2019 serait une année blanche ? Alors que l'inflation repart !**

**LA CFTC FAE revendique une nette revalorisation du point d'indice et nous sommes prêts à négocier.**